

VISA D'ÉTABLISSEMENT PROVISOIRE EN BELGIQUE POUR ÉTUDIANT

Étape 1: Remplissez votre formulaire de demande en ligne: <https://visaonweb.diplomatie.be/fr>

Étape 2: Choisissez de soumettre votre demande par courrier ou en personne à Montréal. Si vous souhaitez vous présenter au Consulat, prenez un rendez-vous à partir de visaonweb. Si vous envoyez votre demande par courrier recommandé, ignorez la fonction "prendre un rendez-vous".

Étape 3: Clôturez votre demande sur visaonweb, imprimez votre formulaire, datez-le et signez-le.

Étape 4: Rassemblez tous les documents énumérés ci-dessous et ajoutez votre formulaire à votre dossier de demande.

Étape 5: Envoyez votre dossier de demande par courrier recommandé ou sécurisé au Consulat Général (FedEx, UPS, Purolator...) ou présentez-le lors de votre rendez-vous.

L'adresse est: Consulat Général de Belgique, 1000, rue Sherbrooke Ouest – Suite 1400, H3A 3G4 Montréal.

Votre demande doit contenir les éléments suivants.

1. Preuve du transfert en Belgique de la **redevance administrative**

- Montant : 209 Euros
- Bénéficiaire – Nom : SPF Intérieur, Office des étrangers
Adresse : Boulevard Pacheco 44, 1000 Bruxelles
- IBAN: BE57 6792 0060 9235
- BIC: PCHQBEBB
- Banque – Nom : BPOST SA,
Adresse : Centrum Monnaie (sans numéro), 1000 Bruxelles
- Communication : NOM Prénom NATIONALITE Date de naissance (JJMMAAAA) art. 58 (*Exemple : SMITH Anne CAN 28021981 art. 58*)

Pour plus d'infos : [redevance](#)

2. **L'original de l'attestation d'inscription ou d'admission à une université** ou une école supérieure reconnue et agréée par les autorités officiels en Belgique;

3. **une photo en couleur** (fond blanc), format passeport canadien, récente.

4. **un passeport national**, valide pour la durée des études + 3 mois. Si vous êtes un étudiant étranger, joignez aussi preuve de votre statut au Canada.

5. Si vous avez 21 ans et plus, **un certificat de police** (certificat de non record criminel) délivré par la

GRC, dans les 6 mois précédant l'introduction du dossier. La prise d'empreintes digitales est requise. IMPORTANT : Ce document doit porter la signature originale et le nom CLAIREMENT LISIBLE du fonctionnaire autorisé ainsi que **le sceau officiel des services de police**.

6. un **certificat médical**, délivré par un **médecin agréé** par le Consulat ou par un médecin de famille,. L'appartenance au Collège de Médecins de ce médecin de famille **doit être vérifiée sur l'internet** et le résultat de cette recherche, **jointe au dossier**. Le certificat médical doit **porter le sceau du médecin ou du cabinet médical ou il exerce**. **Prière d'utiliser le formulaire qui se trouve sur notre site web**.

7. Si l'étudiant possède **des moyens de subsistance** (par exemple : copie d'octroi d'une bourse, relevé des derniers comptes bancaires,...), joindre une copie au dossier.

8. Une **prise en charge en original** signée par un Canadien ou un résident permanent au Canada . Le garant s'engage à prendre en charge vos frais de séjour, d'études et le rapatriement pour une année académique au moins. Le garant doit remplir le document et écrire (à la main) « **lu et approuvé** » à côté de sa signature. **Sa signature doit être validée par un commissaire à l'assermentation** . Il doit fournir copie d'un document légal (passeport, permis de conduire) et prouver sa solvabilité moyennant les **3 dernières fiches de paie** et les **3 derniers relevés bancaires** du compte où il dépose son salaire. Prière d'utiliser le formulaire qui se trouve sur notre site web.

9. Paiement des droits consulaires:

Il s'agit des frais de visa et la légalisation de la prise en charge et/ou le certificat de police. Le paiement se fait par chèque bancaire ou mandat postal au nom du Consulat général de Belgique. Les chèques personnels ne sont pas acceptés. Paiement par carte de crédit ou de débit est accepté au Consulat Général.

Aperçu:

- Frais de visa + légalisation du certificat de police: **320 CAD**
- Frais de visa + légalisation de la prise en charge: **320 CAD**
- Frais de visa + légalisation du certificat de police et de la prise en charge : **352 CAD**

10. **Les boursiers LOJIQ** sont priés de présenter la convention signée avec l'organisme lors de l'introduction du dossier.

11. **Prière d'inclure**, pour le renvoi par recommandé du passeport, une **enveloppe prépayée** et pré-adressée (**XpressPost, Fedex, UPS, etc.**).